

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le **mardi 22 juin 2021 à 20h, en présentiel, à la Ferme Simon.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1°) **CPAS**
Approbation du compte 2020.
- 2°) **C.P.A.S.**
Approbation de la 1^{ère} modification budgétaire 2021.
- 3°) **F.E. Fauvillers - Bodange**
Approbation du compte 2020.
- 4°) **Travaux – entretien et curage préventif du réseau d'égouttage**
Approbation du principe d'un marché in house avec IDELUX Eau.
- 5°) **Renouvellement des gestionnaires de réseau d'électricité**
Arrêt de l'appel à candidatures.

6°) **Logements**
Renouvellement du mandat de gestion à l'Agence Immobilière Sociale.

7°) **Question(s) d'actualité**

HUIS CLOS

8°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le collège communal.

Fauvillers, le mardi 8 juin 2021

La Directrice générale,



Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,



Nicolas STILMANT